

William Rodney Jussila *Appellant*

v.

Her Majesty The Queen *Respondent*

INDEXED AS: R. v. JUSSILA

File No.: 25888.

1998: April 29.

Present: L'Heureux-Dubé, Cory, Iacobucci, Major and Binnie JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR ALBERTA

Criminal law — Sexual assault — Trial judge's guilty verdict not unreasonable — Conviction upheld.

APPEAL from a judgment of the Alberta Court of Appeal (1997), 193 A.R. 292, 135 W.A.C. 292, [1997] A.J. No. 164 (QL), dismissing the accused's appeal from his conviction of sexual assault. Appeal dismissed.

Rajko Dodic, for the appellant.

Joshua B. Hawkes, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

L'HEUREUX-DUBÉ J. — We are all of the view that the verdict reached by the trial judge was not unreasonable in all the circumstances of this case. Accordingly, this appeal as of right is dismissed.

Judgment accordingly.

Solicitors for the appellant: Dodic, Toone, Maclean, Lethbridge.

Solicitor for the respondent: Joshua B. Hawkes, Calgary.

William Rodney Jussila *Appelant*

c.

Sa Majesté la Reine *Intimée*

RÉPERTORIÉ: R. c. JUSSILA

N° du greffe: 25888.

1998: 29 avril.

Présents: Les juges L'Heureux-Dubé, Cory, Iacobucci, Major et Binnie.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE L'ALBERTA

Droit criminel — Agression sexuelle — Verdict de culpabilité au procès non déraisonnable — Déclaration de culpabilité confirmée.

POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel de l'Alberta (1997), 193 A.R. 292, 135 W.A.C. 292, [1997] A.J. No. 164 (QL), ayant rejeté l'appel formé par l'accusé contre sa déclaration de culpabilité pour agression sexuelle. Pourvoi rejeté.

Rajko Dodic, pour l'appelant.

Joshua B. Hawkes, pour l'intimée.

Version française du jugement de la Cour rendu oralement par

LE JUGE L'HEUREUX-DUBÉ — Nous sommes tous d'avis que le verdict prononcé par le juge du procès n'était pas déraisonnable compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire. Par conséquent, le présent appel de plein droit est rejeté.

Jugement en conséquence.

Procureurs de l'appelant: Dodic, Toone, Maclean, Lethbridge.

Procureur de l'intimée: Joshua B. Hawkes, Calgary.